



FUMEL

VALLÉE DU LOT

DECISION :

Affaire suivie par : Estelle GARY

COMMANDE PUBLIQUE

DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES

N°D25MP218

OBJET : 25MOETOITUREPHOTOV : MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX DE DÉSAMIANAGE ET DE RÉFECTON DES TOITURES DU SIÈGE ADMINISTRATIF, DE LA MAISON DU DIRECTEUR ET DE SON ANNEXE ET POUR LA POSE D'INSTALLATIONS PHOTOVOLTAÏQUES – CHOIX DU PRESTATAIRE

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret du 12 décembre 2019 modifiant certaines dispositions du Code de la Commande Publique relatives aux seuils et aux avances ;

Vu la délibération n°2020B-22-AG en date du 05 juin 2020 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président ou Monsieur le 1^{er} Vice-président les attributions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales notamment la préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, de fournitures, de services des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu la délibération n°2020B-28-AG en date du 05 juin 2020 relative à la création d'une commission d'appel d'offres ;

Vu la délibération n°2020B-29-AG en date du 05 juin 2020 relative à l'élection des représentants à la commission d'appel d'offres ;

Considérant l'état de dégradation avancé des toitures du Siège administratif et de la maison du Directeur ainsi que de son annexe, il est nécessaire d'engager des travaux de réfection de toitures accompagnés par un maître d'œuvre. Ainsi, un marché de maîtrise d'œuvre en procédure adaptée ouverte (articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1^o du Code de la Commande Publique) a été lancé le 26 septembre 2025 avec parution sur la plateforme de dématérialisation AWS et sur le site de Fumel Vallée du Lot jusqu'au 20 octobre 2025 ;

Considérant l'analyse des offres réalisée dans le respect des règles de la Commande Publique ;

**Le Président de Fumel Vallée du Lot
décide,**

1^o) – De retenir le groupement de maîtrise d'œuvre UN PETIT PEU + [ARCHITECTURE], BRICE MEILLEURAT ARCHITECTE et IDET dont le mandataire est UN PETIT PEU + [ARCHITECTURE] de Montauban (82), afin d'assurer la maîtrise d'œuvre des travaux de désamiantage et de réfection des toitures du Siège administratif, de la maison du Directeur et de son annexe ainsi que de pose d'installations photovoltaïques, pour un montant total HT de 23 381,40 € (28 057,68 € TTC) ;

2^o) – De signer toutes les pièces afférentes au marché ;

FUMEL VALLÉE DU LOT

34, Avenue de l'Usine - BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.fumelvalleedulot.com

3°) – De préciser que les crédits sont prévus au budget principal 2025.

En application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 1^{er} décembre 2025



Le Président
Didier CAMINADE

Certifié exécutoire le : 02 décembre 2025
Reçu en Sous-Préfecture le : 02 décembre 2025
Publié ou Notifié le : 02 décembre 2025
